



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.47
25 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 12 de l'ordre du jour

IDÉES NOUVELLES ET NOVATRICES POUR MOBILISER DES FONDS

Projet de résolution présenté par le Vice-Président,
M. Karel Kovanda (République tchèque)

Idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds

Le Conseil économique et social,

Rappelant le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social¹, dans lequel les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social, sont priés d'étudier des idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds et de présenter toutes suggestions utiles à cette fin,

Prenant note des débats des organes intergouvernementaux tels que la Commission du développement durable, des déclarations faites lors de la session commémorative spéciale et pendant le débat général de la cinquantième session de l'Assemblée générale, ainsi que des activités entreprises dans ce domaine par les organes des Nations Unies, et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, et d'autres entités,

Prenant note également des rapports antérieurs du Secrétaire général sur la question²,

Sachant qu'il importe de mobiliser d'urgence des sources suffisantes et fiables de financement pour faire face aux engagements et priorités adoptés d'un commun accord au niveau mondial, et en particulier ceux qui ont été énoncés lors

¹ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe II.

² A/50/666; A/50/1; A/47/277-S/24111; A/48/935; et A/49/665.

des conférences et sommets que l'Organisation des Nations Unies a organisés récemment,

Considérant que le pouvoir de lever des impôts est la prérogative des États souverains,

1. Réaffirme les engagements et objectifs fixés en ce qui concerne l'aide publique au développement et souligne dans ce contexte que les fonds mobilisés par des idées nouvelles et novatrices ne devraient pas se substituer à celle-ci;

2. Souligne que les modalités nouvelles et novatrices devraient être distinctes du financement à l'aide du budget ordinaire et des budgets de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et devraient s'inscrire dans le cadre d'un partenariat mondial et de l'interdépendance;

3. Insiste sur le rôle des investissements privés dans le financement du développement;

4. Prie le Secrétaire général de présenter un rapport qu'il établira en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, sur tous les aspects des idées nouvelles et novatrices permettant de mobiliser des fonds au service des engagements et priorités adoptés d'un commun accord au niveau mondial, en particulier ceux qui ont été fixés lors des conférences et sommets que l'Organisation des Nations Unies a organisés récemment, en examinant en particulier leur faisabilité et les modalités d'application éventuelles, ainsi que les coûts et avantages de cette application;

5. Prie le Secrétaire général, lorsqu'il préparera le rapport susmentionné, de consulter les différents éléments du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, et de s'appuyer sur leurs travaux, et de faire appel aux concours extérieurs que pourraient lui fournir à cet égard les secteurs privé et public et la communauté universitaire;

6. Sollicite à cette fin des contributions volontaires, y compris éventuellement des contributions du secteur privé;

7. Prie le Secrétaire général de présenter son rapport, pour examen, au Conseil à sa session de fond de 1997 et à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session;

8. Prie le Secrétaire général d'organiser des réunions d'information, selon que de besoin, en prévision de la session de fond de 1997 du Conseil afin de tenir les États Membres informés des progrès réalisés dans ce domaine;

9. Invite les gouvernements à présenter par écrit au Secrétaire général leurs opinions sur les idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds et prie celui-ci de communiquer dans un supplément à son rapport ses vues au Conseil à sa session de fond de 1997 et à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.